

dit, je crois que nous aimons un peu trop à faire des lois et nous sommes impatients d'en voir appliquer les restrictions après les avoir édictées. Je crois qu'on obtiendrait de bien meilleurs résultats en s'occupant un peu plus de l'éducation de la jeunesse qu'avec des lois trop strictes. A notre époque tout tend vers une plus grande liberté. Je ne sais pas exactement où l'on va et, comme je l'ai dit déjà, je déplore l'augmentation du nombre des divorces. Mais comme on l'a fait remarquer, le mal qui est la cause de n'importe quel divorce a existé bien avant que le divorce soit un fait accompli; il a fallu qu'il y ait eu quelque chose d'irrégulier ou de mal pour le rendre nécessaire.

Encore une fois je prie les adversaires du divorce de croire que parmi ceux qui appuient ce projet de loi, il y en a beaucoup qui sont aussi opposés qu'eux au divorce, mais nous ne pensons pas qu'on puisse guérir un mal en le cachant. Je pense qu'en enseignant comme il faut à la jeunesse à pratiquer les vertus cardinales de l'honneur, de la justice, de la franchise et de la droiture, on arriverait plus facilement à diminuer le nombre des divorces qu'en abrogeant les lois qui régissent la dissolution du mariage. Que ceux d'entre nos honorables collègues qui désirent voir abolir le divorce croient bien que nous sommes tout aussi sincères qu'eux dans l'idée que nous nous faisons de ce qui est droit, juste et vrai, mais nous ne croyons pas qu'on puisse servir l'humanité en abrogeant les lois de divorce de ce pays.

L'hon. M. LAPOINTE: Je me ferai un devoir d'expliquer pourquoi je vais voter pour l'amendement de l'honorable député d'York-Ouest (sir Henry Drayton). Je le fais, non pas parce que je pense qu'on puisse jamais reconnaître ou accepter le divorce et le remariage, mais bien parce que l'amendement tend à amoindrir le mal actuel. D'abord, cela empêchera la collusion qui existe aujourd'hui dans beaucoup de cas; d'autre part, on est assuré qu'au moins une des parties ne pourra jamais se remarier tant que l'autre conjoint du premier mariage sera en vie. Je voterai pour l'amendement uniquement parce qu'il tend à amoindrir le fléau du divorce. Pour calmer les craintes que pourrait avoir l'honorable député de Toronto-Ouest (M. Hocken) quant aux dictées de ma conscience dans la circonstance, je puis lui assurer que je voterai contre la troisième lecture du projet de loi, même ainsi modifié, parce que je suis opposé au divorce d'une façon générale.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur l'Orateur, comme je n'ai pas entendu la discussion de cet

après-midi, je serai bref. Je me propose de voter contre l'amendement et j'en indiquerai brièvement les raisons. D'abord, je crois que l'honorable député d'York-Ouest (sir Henry Drayton) a procédé d'une façon extraordinaire en présentant cet amendement sur la troisième lecture du bill. Le texte du bill indiquait très clairement quel en était le but et je dirai à l'honorable député d'York-Ouest, ainsi qu'à tous ceux qui seraient disposés à voter pour son amendement, que c'est lors de la deuxième lecture qu'il aurait dû être présenté, au moins au comité général, alors qu'on aurait pu le discuter mieux et plus intelligemment qu'on ne peut le faire maintenant. Si mon honorable collègue désire que sa proposition devienne loi,—je veux bien concéder qu'elle a du bon et je suis porté à partager les sentiments de l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) à cet égard,—il aura parfaitement le droit de la présenter à une autre session du Parlement. Je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député de Saint-Jean-et-Albert (M. MacLaren) quand il dit qu'on ne peut pas consacrer à cet amendement toute l'attention et l'étude qu'il mérite étant donné le moment où il est présenté.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député ne comprend-il pas que si l'amendement est adopté la Chambre devra se former de nouveau en comité et alors on pourra l'étudier à son gré?

Des VOIX: Non.

L'hon. M. CRERAR: Je ne le pense pas.

M. VIEN: Oui, c'est cela.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il faudra revenir devant le comité.

M. McMASTER: J'avais l'impression que le consentement était unanime.

L'hon. M. CRERAR: J'ai tenté d'expliquer très brièvement les raisons qui me poussent à voter contre l'amendement.

M. ANDERSON: Le ministre de la Justice me permettra de lui demander si l'amendement, tel qu'il est présenté, permet à une personne divorcée au Canada de se remarier aux Etats-Unis?

L'hon. M. MURDOCK: Je comprends que cet amendement traite d'une question plus étendue que celle qui est présentée par mon honorable ami de Calgary-Ouest (M. Shaw), dont le projet de loi avait pour but de mettre les femmes de l'Ouest sur un pied d'égalité avec les hommes et de leur permettre d'obtenir le divorce comme leurs sœurs de l'Est. L'amendement présenté par l'honora-